Communiqué de Presse du 10.03.2023

→ Rue de la Laune :
du changement pour la circulation

La rue de la Laune change de sens de circulation et passe en sens unique.

Jusqu'à aujourd'hui, la rue de la Laune était une rue qui possédait un double sens de circulation ainsi qu'un stationnement longitudinal qui occupait tout un côté de la voirie. Une physionomie qui posait des problèmes pour le croisement des véhicules : il n'y avait pas assez d'espace pour la double circulation et le stationnement, ce dont nombre de riverains se sont plaints.

La Ville de Lunel a donc choisi de mettre la portion comprise entre la rue de la Cité Vignal et l'intersection avec la Rue Edgard Quinet Prolongée (au niveau de l'entrée du parking du Doiret) en sens unique de circulation, en direction de la rue Edgard Quinet Prolongée. Cette mise en sens unique permet de conserver le stationnement qui a été réorganisé de façon alternée : au lie de se situer tout le long d'un seul côté de la voirie, les emplacements de stationnement sont matérialisés alternativement côté pair et côté impair de la rue. Cette nouvelle organisation a aussi l'atout de casser la ligne droite et du coup la vitesse des véhicules et évitera l'implantation de ralentisseurs supplémentaires.

Pour cet aménagement de la rue de la Laune, une campagne de marquage au sol est en cours de réalisation depuis le 8 mars et sera achevé d'ici le 15 mars. Les riverains ont été informés avant les travaux du changement prévu dans leur rue.

Aujourd'hui, c'est donc une nouvelle habitude de circulation que les automobilistes doivent prendre.

L'ESSENTIEL :

Rue de la Laune mise en sens unique de circulation
Pour répondre aux sollicitations des riverains, la Ville de Lunel a réorganisé le stationnement et mis en place un sens unique de circulation sur la rue de la Laune.

+ d'informations : 04 67 87 83 38 (Angélique Zelazo) – angelique.zelazo@ville-lunel.fr – www.lunel.com